



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2012

N° 2012 - 01 - 27 - 01

**FOURNITURE DE VEHICULES DE TYPE CONDUITE INTERIEURE
UTILITAIRES LEGERS ET POIDS LOURDS
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE**

Le 27 janvier 2012 à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 20 janvier 2012

Date d'affichage de la convocation : 20 janvier 2012

PRESIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRESENTS :

Mme DETERM – M. FENAT - M. FAUCONNET - Mme LE LAY - M. BISSON - Mme LEMERE - M. PIERRON, adjoints.

Mme DORTA-BERMEJO - M. LHENRY – Mme. MILLOT – M. PEROT - M. SARTELET – Mme STEVENOT - Mme MOREAU – M. CALLIOT – Mme GABREL – M. SMITH – Mme. LEFORT – M. CHOUARD - Mme THILLY – Mme CORREIA – M. CARRASCO - M. BESSON.

<u>EXCUSES</u> :	Mme ROLLET	donne pouvoir à	Mme LELAY
	Mme GERARDIN	donne pouvoir à	M. BIAUX
	M. PERNET	donne pouvoir à	M. FENAT
	M. ANTUNES	donne pouvoir à	Mme CORREIA

ABSENTS : M. JOSEPH

<u>Membres en exercice</u> :	29
<u>Membres présents</u> :	24
<u>Procurations</u> :	4
<u>Votants</u> :	28

Secrétaire de séance : M. BESSON

**1/ FOURNITURE DE VEHICULES DE TYPE CONDUITE INTERIEURE
UTILITAIRES LEGERS ET POIDS LOURDS
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE**

La Ville de Châlons-en-Champagne gère actuellement l'achat des véhicules pour son compte mais également pour la Communauté d'Agglomération et le Centre Communal d'Action Sociale.

Il est proposé de procéder à ces achats de fournitures courantes en groupement de commande au moyen d'une procédure de consultation sous la forme d'un accord-cadre formalisé pour une période de 4 années.

L'accord-cadre est un contrat par lequel l'acheteur public s'engage à passer des marchés auprès des titulaires de l'accord, pendant une période donnée et pour des prestations déterminées.

L'accord-cadre est donc particulièrement adapté pour ce type d'acquisitions, dont les contours ne sont pas totalement délimités en amont, ou qui sont susceptibles d'évolutions.

Par comparaison au marché à bons de commandes, il offre la possibilité de ne pas définir, à l'avance, les règles qui prévaudront pour le choix du prestataire appelé à exécuter les prestations.

Ce type de procédure permettra de mettre en concurrence les titulaires de l'accord-cadre sur chaque acquisition afin de bénéficier de la meilleure qualité au meilleur prix.

La fourniture des véhicules sera répartie en 9 lots selon les catégories suivantes :

- 1 Segment A Mini citadines
- 2 Segment B Citadines polyvalentes
- 3 Segment C Compactes
- 4 Segment D Autos familiales
- 5 Segment H1 Routières
- 6 Utilitaires légers fourgonnettes
- 7 Utilitaires légers fourgons
- 8 Utilitaires légers, châssis longerons en U, type Poids Lourds
- 9 Poids Lourds

Aussi, il apparait opportun pour notre collectivité de participer à la mutualisation de la commande publique en la matière.

Afin de permettre à notre collectivité d'obtenir l'offre économiquement la plus avantageuse, il vous est proposé de mettre en œuvre une procédure de groupement de commandes, telle que prévue à l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Le groupement de commandes sera composé des membres suivant :

- La Ville de Châlons-en-Champagne ;
- Le Centre Communal d'Action Sociale de Châlons-en-Champagne ;
- La Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne;
- Les communes membres de la Communauté d'Agglomération intéressées

Une convention constitutive de ce groupement de commandes sera signée entre l'ensemble de ses membres. Cette convention prévoit que le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la Ville de Châlons-en-Champagne, et que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera une Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée d'un représentant de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement ayant voix délibérative.

La procédure consistera en un marché en procédure d'appel d'offres sous la forme d'un accord-cadre alloti pour la fourniture de véhicules de type conduite intérieure, utilitaires légers et poids lourds. Il sera conclu pour une durée de 4 ans.

En conséquence, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Il vous est proposé de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les dispositions du Code des marchés publics,
VU l'avis favorable de la commission des finances,
OUI l'exposé qui précède

DECIDE de constituer un groupement de commandes dont les membres sont :

- La Ville de Châlons-en-Champagne
- La Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne
- Le Centre Communal d'Action Sociale de Châlons-en-Champagne
- Les communes membres de la Communauté d'Agglomération intéressées

DESIGNE la ville de Châlons-en-Champagne comme coordonnateur du groupement,

DIT que la commission d'appel d'offres compétente sera une commission d'appel d'offres mixte, constituée de chaque membre du groupement,

ELIT, pour la représenter au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes :

Membre Titulaire :

Membre suppléant :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes,

APPROUVE le lancement de la procédure de consultation formalisée d'accord-cadre alloti pour la fourniture de véhicules de type conduite intérieure, utilitaires légers et poids lourds.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2012 et suivants, sous réserve de leur vote.

Résultat du vote :

- **Voix pour : 28**

- **Voix contre : -**

- **Abstentions : -**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX